



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SANCEY-BELLEHERBE

Régie assainissement

Belleherbe, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Chazot, Crosey le Grand, La Grange, Randevillers, Servin, Surmont, Valonne, Vellevans, Vellerot lès Belvoir et Vyt lès Belvoir

Rapport annuel sur le Prix et Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2023

Réglementation en vigueur :

- Loi n° 95-101 du 2 février 1995 relatif au renforcement de la protection de l'environnement
- Art D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux RPQS d'eau potable et d'assainissement
- Art L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

SOMMAIRE

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1 – Présentation du territoire desservi	4
2 – Mode de gestion du service	4
3 – Estimation de la population desservie (D201.1).....	4
4 – Nombre d’abonnés	5
5 – Volumes facturés.....	5
6 – Détail des imports et exports d’effluents.....	6
7 – Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0).....	6
8 – Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	6
9 – Ouvrages d’épuration des eaux usées.....	6
10 – Quantité de boues issues des ouvrages d’épuration (D203.0)	24
10.1 – Quantité de boues produites par les ouvrages d’épuration	24
10.2 – Quantité de boues évacuées ouvrages d’épuration	24
 TARIFICATION DE L’ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE	 25
1 – Modalités de tarification.....	25
2 – Facture d’assainissement collectif type	26
3 – Recettes	27
 INDICATEURS DE PERFORMANCE	 28
1 – Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1)	28
2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	28
3 – Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	30
4 – Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)	30
5 – Conformité de la performance des ouvrages d’épuration (P205.3).....	30
6 – Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)	30
7 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)	31
8 – Points noirs du réseau de collecte (P252.2).....	32
9 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2).....	32
10 – Conformité des performances des équipements d’épuration (P254.3).....	32
11 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)	32
12 – Durée d’extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	33
13 – Taux d’impayés sur les factures de l’année précédente (P257.0).....	33
14 – Taux de réclamations (P258.1).....	34

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.....	35
1 – Montants financiers	35
2 – Etat de la dette du service.....	35
3 – Amortissements	35
4 – Présentation des programmes de travaux adoptés	35
ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L’EAU	36
1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	36
TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS	37

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1 – Présentation du territoire desservi

- ◆ Au 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes du Pays de Sancey-Belleherbe (CCPSB) a pris la compétence assainissement sur l'ensemble de son territoire.
- ◆ Le service est géré au niveau intercommunal.
- ◆ Les compétences liées au service :
 - La collecte
 - Le transport
 - La dépollution
 - Le contrôle de branchement
 - L'Élimination des boues produites
- ◆ Le territoire desservi : Belleherbe, Bretonvillers, Chamesey, Charmoille, Chazot, Crosey le Grand, La Grange, Randevillers, Servin, Surmont, Valonne, Vellevans, Vellerot lès Belvoir et Vyt lès Belvoir.

Existence d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)	NON
Existence d'un schéma directeur	En cours
Existence d'un zonage	NON
Existence d'un règlement de service	OUI

2 – Mode de gestion du service

Le service est exploité en **régie à autonomie financière**.

Une convention de délégation a été signée avec chaque commune. Elles ont la charge du fonctionnement et de la gestion de l'assainissement collectif sur leur territoire. Les investissements sont portés directement par la régie.

3 – Estimation de la population desservie (D201.1)

Un habitant considéré comme desservi est toute personne, y compris les résidents saisonniers, domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **2 855 habitants** au 31 décembre 2023.

4 – Nombre d’abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l’Agence de l’Eau au titre de la pollution de l’eau d’origine domestique en application de l’article L.213-10-3 du Code de l’Environnement.

Le service public d’assainissement collectif dessert **1 268 abonnés** au 31 décembre 2023.

Commune	Nombre total d’abonnés 2022	Nombre total d’abonnés 2023
Belleherbe	252	254
Bretonvillers	129	126
Chamesey	55	55
Charmoille	137	144
Chazot	63	61
Crosey le Grand	63	58
La Grange	36	34
Randevillers	61	60
Servin	86	86
Surmont	54	54
Valonne	116	105
Vellerot lès Belvoir	50	50
Vellevans	102	99
Vyt lès Belvoir	73	82
TOTAL	1 277	1 268

La densité linéaire d’abonnés (nombre d’abonnés par km de réseau hors branchement) est de **28 abonnés/km** au 31 décembre 2023.

Le nombre d’habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d’abonnés) est de **2,25 habitants/abonné** au 31 décembre 2023.

5 – Volumes facturés

Acheteurs	Volumes vendus en 2022	Volumes vendus en 2023
Abonnés domestiques	94 155 m ³	89 669 m ³
Abonnés non domestiques	0 m ³	0 m ³
Total vendu aux abonnés	94 155 m³	89 669 m³

6 – Détail des imports et exports d’effluents

Volumes exportés vers	Volumes exportés en 2023
Belleherbe	9 784 m ³
Total volumes exportés	9 784 m³

Volumes importés depuis	Volumes importés en 2023
Charmoille	9 784 m ³
Total volumes importés	9 784 m³

7 – Autorisations de déversements d’effluents industriels (D.202.0)

Le nombre d’arrêtés autorisant le déversement d’eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l’article L1331-10 du Code de la Santé Publique est de **1** au 31/12/2023.

8 – Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d’assainissement collectif est constitué de :

- **10,66 km** de réseau unitaire hors branchements
- **34,71 km** de réseau séparatif d’eaux usées hors branchements

Soit un linéaire de collecte total de **45,37 km**.

9 – Ouvrages d’épuration des eaux usées

Le service gère **17** stations de traitement des eaux usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEP n°1 : BELLEHERBE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925051001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement		Boue activée aération prolongée									
Date de mise en service		17/12/2008									
Commune d'implantation		BELLEHERBE (25051)									
Capacité nominale		1950 EH									
Nombre d'abonnés raccordés		254 pour Belleherbe 144 pour Charmoille									
Nombre d'habitants raccordés		472 pour Belleherbe 320 pour Charmoille									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		Autorisation									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu réception				Ruisseau de Vaucluse					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅		35				et		60			
DCO		200				et		60			
MES		-				et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
7/06/2024	OUI	1,9	99,4	19	97,4	2,7	98,8	2,74	96,6	1,8	82,0
26/07/2022	OUI	3,9	98,4	18	96,7	2,4	98,9	0,64	99,1	1,2	86,7

STEP n°2 : BRETONVILLERS Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925095001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement			Disques biologiques										
Date de mise en service			31/12/1972										
Commune d'implantation			BRETONVILLERS (25095)										
Capacité nominale			250 EH										
Nombre d'abonnés raccordés			-										
Nombre d'habitants raccordés			-										
Prescriptions de rejet													
Soumise à			Autorisation										
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol						
			Nom du milieu réception				Perte karstique						
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)				
DBO ₅			35				et		60				
DCO			200				et		60				
MES			-				et		50				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (OUI/NON)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
				DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
				Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %		
31/08/2024		NON		20	75	83	57	36	56	29,8	35	6,1	29

STEP n°3 : BRETONVILLERS Le Saucet Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925095003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1972								
Commune d'implantation			BRETONVILLERS (25095)								
Capacité nominale			50 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			-								
Nombre d'habitants raccordés			-								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol				
			Nom du milieu récepteur				Talweg vers Reverotte				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)							Rendement (%)		
DBO ₅		35					et		60		
DCO		200					et		60		
MES		-					et		50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

STEP n°4 : BRETONVILLERS La Joux Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925095002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1972								
Commune d'implantation			BRETONVILLERS (25095)								
Capacité nominale			50 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			-								
Nombre d'habitants raccordés			-								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol				
			Nom du milieu réception				Faille karstique				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)		
DBO ₅			35				et		60		
DCO			200				et		60		
MES			-				et		50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
25/07/2022	OUI	19	88,8	75	83,4	24	65,7	44,26	46,7	4,5	37,5

STEP n°5 : CHAMESEY Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925113002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtre planté								
Date de mise en service			31/12/2013								
Commune d'implantation			CHAMESEY (25113)								
Capacité nominale			150 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			-								
Nombre d'habitants raccordés			-								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu réception				Faille karstique					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅		35				et		60			
DCO		200				et		60			
MES		-				et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
25/07/2022	OUI	8	94,3	51	89,0	6,9	95,9	44,81	37,8	4	37,5
26/07/2022	OUI	5,4	94,3	39	85,9	<4	>94,7	35,3	38,1	3,8	28,3

STEP n°6 : CHAMESEY Derrière le Crêt Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925113003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/2013								
Commune d'implantation			CHAMESEY (25113)								
Capacité nominale			150 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			-								
Nombre d'habitants raccordés			-								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu réception				Faille karstique					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅		35				et		60			
DCO		200				et		60			
MES		-				et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
25/07/2022	OUI	8	94,3	51	89,0	6,9	95,9	44,81	37,8	4	37,5
26/07/2022	OUI	5,4	94,3	39	85,9	<4	>94,7	35,3	38,1	3,8	28,3

STEP n°7 : CHAZOT Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925145001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1995								
Commune d'implantation			CHAZOT (25145)								
Capacité nominale			90 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			61								
Nombre d'habitants raccordés			120								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol				
			Nom du milieu récepteur				Faille karstique				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)		
DBO ₅			35				et		60		
DCO			200				et		60		
MES			-				et		50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %

STEP n°8 : CROSEY LE GRAND Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925177002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Disques biologiques								
Date de mise en service			01/07/2022								
Commune d'implantation			CROSEY LE GRAND (25177)								
Capacité nominale			200 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			58								
Nombre d'habitants raccordés			150								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol				
			Nom du milieu réception				Faille karstique				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)							Rendement (%)		
DBO ₅		35					et		60		
DCO		200					et		60		
MES		-					et		50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
25/08/2022	OUI	7	99,7	96	98,7	79	98,0	59,61	81,3	12	81,0
26/08/2022	OUI	3,5	99,8	61	97,5	12	99,6	61,21	69,2	11	66,7

STEP n°9 : LA GRANGE Principale Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925290001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement			Filtre à sable									
Date de mise en service			31/12/2016									
Commune d'implantation			LA GRANGE (25290)									
Capacité nominale			60 EH									
Nombre d'abonnés raccordés			-									
Nombre d'habitants raccordés			-									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			Autorisation									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol						
		Nom du milieu réception				Faille karstique						
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅			35				et		60			
DCO			200				et		60			
MES			-				et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P		
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	
24/08/2022	OUI	1,8	99,7	10	99,7	32	94,7	12	93,5	1,4	95,3	
25/08/2022	OUI	1,6	99,9	17	99,5	<2,9	>99,5	132,66	41,8	1,1	96,3	

STEP n°10 : LA GRANGE Secondaire Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925290002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtre à sable								
Date de mise en service			2005								
Commune d'implantation			LA GRANGE (25290)								
Capacité nominale			18 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			-								
Nombre d'habitants raccordés			-								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Autorisation								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol				
			Nom du milieu récepteur				Faille karstique				
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)		
DBO ₅			35				et		60		
DCO			200				et		60		
MES			-				et		50		
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %

STEP n°11 : RANDEVILLERS Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925470001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement						Filtre planté							
Date de mise en service						2005							
Commune d'implantation						RANDEVILLERS (25478)							
Capacité nominale						140 EH							
Nombre d'abonnés raccordés						60							
Nombre d'habitants raccordés						122							
Prescriptions de rejet													
Soumise à						Déclaration							
Milieu récepteur du rejet						Type de milieu récepteur				Sol			
						Nom du milieu réception				Perte karstique			
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)				
DBO ₅			35				et		60				
DCO			200				et		60				
MES			-				et		50				
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P			
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %		

STEP n°12 : SERVIN Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925544001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Filtre à sable								
Date de mise en service			31/12/1999								
Commune d'implantation			SERVIN (25544)								
Capacité nominale			200 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			86								
Nombre d'habitants raccordés			199								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration								
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol					
		Nom du milieu réception				Milieu superficiel					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅		35				et		60			
DCO		200				et		60			
MES		-				et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
25/08/2022	NON	120	70,7	463	52,7	110	85,3	99	3,9	13	7,1
26/08/2022	NON	190	81,9	430	75,3	110	76,6	106,03	22,6	13	31,6

STEP n°13 : SURMONT Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925554001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement			Boue activée aération prolongée								
Date de mise en service			31/12/1975								
Commune d'implantation			SURMONT (25554)								
Capacité nominale			413 EH								
Nombre d'abonnés raccordés			54								
Nombre d'habitants raccordés			100								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			Déclaration								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol				
			Nom du milieu réception				Perte karstique				
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅		35				et		60			
DCO		200				et		60			
MES		-				et		50			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P	
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %
2/10/2023	OUI	6	98	81	87	26	89	46,4	50	6,45	35

STEP n°14 : VALONNE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925583002

Caractéristiques générales												
Filière de traitement			Filtre planté									
Date de mise en service			31/12/2018									
Commune d'implantation			VALONNE (25583)									
Capacité nominale			250 EH									
Nombre d'abonnés raccordés			105									
Nombre d'habitants raccordés			240									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			Déclaration									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol					
			Nom du milieu réception				Perte karstique					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅			35				et		60			
DCO			100				et		60			
MES			25				et		50			
NTK			15				et		70			
NGL			15				et		40			
Pt			4				et		30			
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P		
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	
16/08/2023	OUI	1,2	99	23	97	2,3	99	47,5	56	10	37	

STEP n°15 : VELLEVANS Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925597002

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Lit bactérien											
Date de mise en service		31/12/2005											
Commune d'implantation		VELLEVANS (25597)											
Capacité nominale		250 EH											
Nombre d'abonnés raccordés		99											
Nombre d'habitants raccordés		220											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Déclaration											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol		Nom du milieu réception				Perte karstique	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)					
DBO ₅		35				et		60					
DCO		200				et		60					
MES		30				et		50					
MES		10				et		-					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		P			
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %		
17/08/2023	NON	20	49	145	28	40	50	7,3	61	11,3	0		

STEP n°16 : VELLEROT LES BELVOIR Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925595001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement		Décantation physique											
Date de mise en service		31/12/1975											
Commune d'implantation		VELLEROT LES BELVOIR (25595)											
Capacité nominale		180 EH											
Nombre d'abonnés raccordés		50											
Nombre d'habitants raccordés		70											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		Déclaration											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Sol		Nom du milieu réception				Perte karstique	
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)					
DBO ₅		35				et		60					
DCO		200				et		60					
MES		-				et		50					
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P			
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %		
28/08/2022	OUI	21	95,7	163	92,2	19	97,2	85,24	46,4	9,3	33,6		

STEP n°17 : VYT LES BELVOIR Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925635001

Caractéristiques générales												
Filière de traitement			Filtre planté									
Date de mise en service			01/01/2020									
Commune d'implantation			VYT LES BELVOIR (25635)									
Capacité nominale			250 EH									
Nombre d'abonnés raccordés			82									
Nombre d'habitants raccordés			141									
Prescriptions de rejet												
Soumise à			Déclaration									
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur				Sol					
			Nom du milieu réception				Perte karstique					
Polluant autorisé			Concentration au point de rejet (mg/L)						Rendement (%)			
DBO ₅			15				et		95			
DCO			90				et		90			
MES			20				et		90			
NTK			15				et		80			
NH ₄			10						-			
NGL			15				et		40			
Pt			4				et		30			
Charges rejetées par l'ouvrage												
Date du bilan 24h	Conformité (OUI/NON)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté										
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		P		
		Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	Conc mg/L	Rdt %	
16/08/2023	NON	1	99	18	97	2	99	55	49	4	69	

10 – Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

10.1 – Quantité de boues produites par les ouvrages d'épuration

Sans objet.

10.2 – Quantité de boues évacuées ouvrages d'épuration

Boues évacuées	2022 en tMS
BELLEHERBE	21,8
BRETONVILLERS VILLAGE	0,5
BRETONVILLERS LE SAUCET	0
BRETONVILLERS LA JOUX	0
CHAMESEY	0
CHAMESEY DERRIERE LE CRET	0
CHAZOT	0
CROSEY LE GRAND	0
LA GRANGE PRINICIPALE	0
LA GRANGE SECONDAIRE	0
RANDEVILLERS	0
SERVIN	0
SURMONT	0,7
VALONNE	0
VELLEVANS	0
VELLEROT LES BELVOIR	0
VYT LES BELVOIR	0
Total des boues évacuées	22,5

TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

1 – Modalités de tarification

La facture d'assainissement collectif comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location de compteur, etc.)

Le choix de la Communauté de Communes est d'appliquer un tarif différencié par commune, correspondant à ses besoins pour faire fonctionner le service.

Commune	Part fixe	Part proportionnelle
BELLEHERBE	94 €	3,21 €
BRETONVILLERS	60 €	1,55 €
CHAMESEY	60 €	1,85 €
CHARMOILLE	94 €	4,07 €
CHAZOT	70 €	1,90 €
CROSEY LE GRAND	65 €	2,35 €
LA GRANGE	60 €	2,05 €
RANDEVILLERS	50 €	3,25 €
PESEUX	50 €	1,00 €
SERVIN	60 €	1,00 €
SURMONT	60 €	1,50 €
VALONNE	60 €	0,81 €
VELLEVANS	70 €	1,40 €
VELLEROT LES BELVOIR	60 €	3,21 €
VYT LES BELVOIR	60 €	3,76 €

TAXES	
Taux de TVA	10 %
REDEVANCES	
Redevance modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)	0,16 €/m ³

Délibération n°2023-12-05-09 du 5 décembre 2023 effective à compter du 1^{er} janvier 2024 fixant les tarifs du service d'assainissement collectif

2 – Facture d'assainissement collectif type

La facture d'assainissement collectif type de 120 m³

		Au 1 ^{er} janvier 2024
Part de la collectivité		
Part fixe annuelle		60 €
Part variable		246 €
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au service		306,00 €
Taxes & redevances		
TVA		32,52 €
Modernisation des réseaux (Agence de l'Eau)		19,20 €
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³		51,72 €
Total		357,72 €
Prix TTC au m³		2,98 €

Commune	Prix TTC au m ³ pour 120 m ³
BELLEHERBE	4,57 €/m ³
BRETONVILLERS	2,43 €/m ³
CHAMESEY	2,76 €/m ³
CHARMOILLE	5,51 €/m ³
CHAZOT	2,91 €/m ³
CROSEY LE GRAND	3,36 €/m ³
LA GRANGE	2,98 €/m ³
RANDEVILLERS	4,88 €/m ³
SERVIN	1,83 €/m ³
SURMONT	2,38 €/m ³
VALONNE	1,62 €/m ³
VELLEVANS	2,36 €/m ³

VELLEROT LES BELVOIR	4,26 €/m ³
VYT LES BELVOIR	4,86 €/m ³

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence **annuelle**.

La facturation est effectuée avec une fréquence **semestrielle**. **2 680** factures ont été émises en 2023.

3 – Recettes

Type de recettes	Exercice 2023
Redevances eaux usées	277 461 €
Régularisation (+/-)	0 €
Total recettes des redevances	277 461 €
Recettes liées aux travaux	0 €
Contribution exceptionnelle du budget général	0 €
Total autres recettes	0 €
TOTAL DES RECETTES	277 461 €

INDICATEURS DE PERFORMANCE

1 – Taux de desserte par le réseau d’assainissement collectif (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d’abonnés desservis par le réseau d’assainissement collectif et le nombre d’abonnés potentiels déterminé à partir du zonage d’assainissement collectif.

Pour l’exercice 2023, le taux de desserte par les réseaux d’eaux usées est de **97,54 %** des 1300 abonnés potentiels.

2 – Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)

L’indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d’indice affichées à partir de l’exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L’obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l’article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n’ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l’indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d’inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l’ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	Nombre de points	Valeur	Points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX			
(15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 5 points Non : 0 point	OUI	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX			
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	OUI	15
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		OUI	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	90 %	14
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX			
(75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	50 %	10
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 points Non : 0 point	OUI	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 points Non : 0 point	NON	10
TOTAL (indicateur P102.2B)	-	-	84

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points.

Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

3 – Conformité de la collecte des effluents (P203.3)

Sans objet car réseau collectant une charge > 2000 EH.

4 – Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3)

Sans objet car réseau collectant une charge > 2000 EH.

5 – Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)

Sans objet car réseau collectant une charge > 2000 EH.

6 – Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- Le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur.
- La filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

STEP de SURMONT		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Compostage	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Incinération	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Evacuation vers une autre STEP	<input checked="" type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Autre	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,7

STEP de BRETONVILLERS Village		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Compostage	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Incinération	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Evacuation vers une autre STEP	<input checked="" type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Autre	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		0,5

STEP de BELLEHERBE		
Filières mises en œuvre		tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Incinération	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Evacuation vers une autre STEP	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Autre	<input type="checkbox"/> CONFORME	
	<input type="checkbox"/> NON CONFORME	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		21,8

Pour l'exercice 2022, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est **100 %**.

7 – Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)

L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à

l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2023, **0** demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

Pour l'exercice 2023, le taux de débordement des effluents est de **0** pour 1000 habitants.

8 – Points noirs du réseau de collecte (P252.2)

Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.). Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2023 : **2**

Pour l'exercice 2023, le nombre de points noirs est de **4,4** par 100 km de réseau.

9 – Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Au cours des 5 dernières années **1,54 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Pour l'exercice 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux est de **0,68 %**.

10 – Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)

Sans objet car réseau collectant une charge > 2000 EH.

11 – Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2023
20	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	NON
+10	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	NON
+20	Enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	NON
+30	Mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	NON
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus		
+10	Rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	OUI
+10	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	NON
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs		
+10	Evaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	OUI
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes		
+10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est **0**.

12 – Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette	1 438 456,84 €	2 329 097,03 €
Epargne brute annuelle	835 066,76 €	377 478,52 €
Durée d'extinction de la dette	1,7 an	6,2 ans

13 – Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2022 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés titre de l'année 2021 tel que connu au 31/12/2022	6 058,25 €	5 522,06 €
Chiffre d'affaires facturé (hors travaux) au titre de l'année 2021	195 323,12 €	281 800,52 €
Taux d'impayés sur les factures d'assainissement 2021	3,1 %	1,96 %

14 – Taux de réclamations (P258.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : **2**

Pour l'exercice 2023, le taux de réclamations est de **1,58** pour 1000 abonnés.

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1 – Montants financiers

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	220 159 €	1 003 581 €
Montant des subventions	163 487 €	328 146 €
Montant des contributions du budget général	0 €	0 €

2 – Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre n		1 438 456,84 €	2 329 097,03 €
Montant remboursé durant l'exercice	En capital	88 081,21 €	116 143,98 €
	En intérêts	43 047,61 €	57 098,18 €

3 – Amortissements

Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de **185 538,01 €**.

4 – Présentation des programmes de travaux adoptés

- Bretonvillers : construction de deux nouvelles STEP et d'un poste de refoulement
- Bretonvillers : mise en séparatif d'une rue
- Chazot : mise en séparatif : Rue de la fromagerie, des Suèdes et de la Chapelle
- Crosey le Grand : mise en séparatif Rue de la mairie
- La Grange : construction d'une nouvelle STEP
- Servin : construction d'une nouvelle STEP
- Surmont : mise en séparatif Rue des Fontaines
- Vellerot lès Belvoir : mise en séparatif du réseau
- Vellerot lès Belvoir : construction d'une nouvelle STEP
- Vellevans : mise en séparatif : Grande Rue

ACTIONS DE SOLIDARITÉ ET DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

1 – Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficultés,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

En 2023, le service a reçu **1** demande d'abandon de créance et en a accordé **1**.
520,76 € ont été abandonnés, ce qui représente **0,0058 €/m³** pour l'année 2023.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS

		Exercice 2022	Exercice 2023
Indicateurs descriptifs des services			
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	2571	2 855
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	1	1
D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	25,4 tMS	22,5 tMS
D204.0	Prix TTC du service pour 120 m ³	3,02 €/m³	2,98 €/m³
Indicateurs de performance			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,23 %	97,54 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	84 points	84 points
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation	100 %	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances	0,0048 €/m³	0,0058 €/m³